



Renouvellement de l'entente de partenariat Québec-municipalités

Présentation à l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
21 mars 2024



Retour sur les négociations

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS

Contexte politique

- Au cours des mois précédant la conclusion de l'entente, l'UMQ a consulté ses membres et a porté leurs intérêts auprès du gouvernement et dans l'espace public;
- Le gouvernement a souhaité entamer les discussions avant la fin du partenariat 2020-2024;
- Momentum pour aller chercher des gains.

Des objectifs ambitieux qui nous ont guidés

- Consolider les transferts actuels;
- Obtenir des transferts supplémentaires, entre autres pour prendre en compte les nouvelles responsabilités municipales notamment en adaptation aux changements climatiques, en habitation et en itinérance;
- Réduire les exigences du gouvernement du Québec (reddition de comptes, charge administrative, nouvelle réglementation, etc.).

L'UMQ a porté les intérêts de toutes les municipalités du Québec, de toutes les tailles et de toutes les régions.

A large, semi-transparent, light blue icon of two hands shaking, symbolizing partnership or agreement, is positioned in the upper left background.

Nouvelles responsabilités, nouveau partenariat

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS

A large, solid orange curved shape, resembling a thick arc or a partial circle, is located in the bottom right corner of the slide.

Une nouvelle forme de partenariat

- Déclaration commune;
- Feuille de route: engagements gouvernementaux mis en œuvre dans les 12 prochains mois;
- Portée qui dépasse la question fiscale et financière;
- Relation Québec-municipalités prévisible et pérenne;
- Rencontres annuelles des signataires du partenariat avec la ministre des Affaires municipales et tous les ministères concernés;
- Tables de concertation sur les enjeux prioritaires du milieu municipal québécois: changements climatiques, habitation, itinérance;
- Des relations étroites et en continu avec les différents ministères.

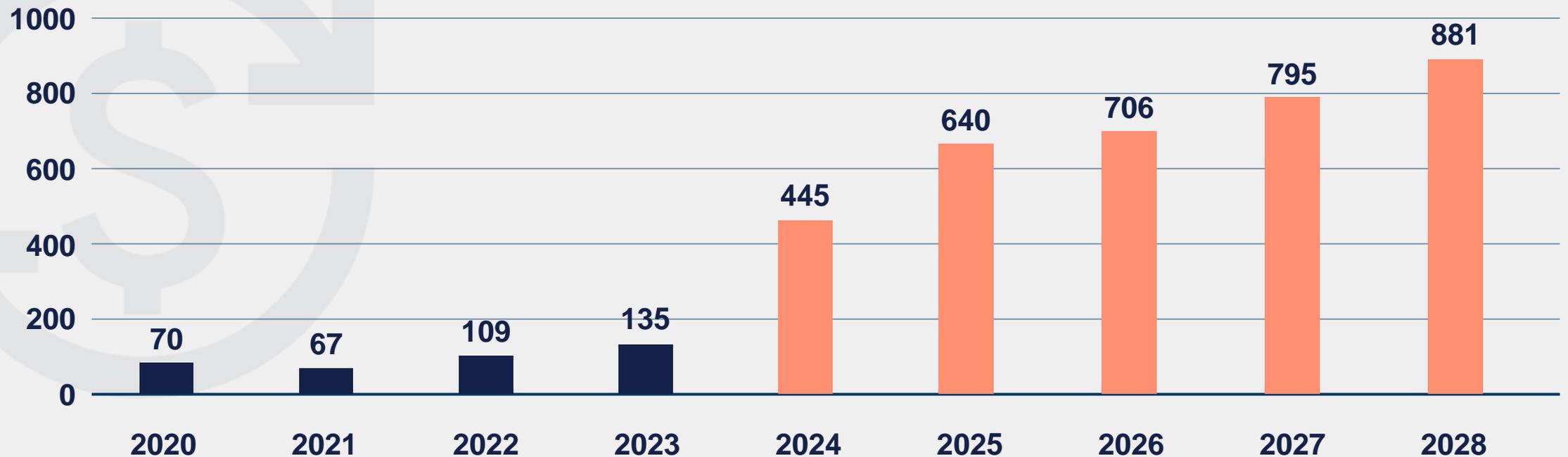
Une feuille de route qui permettra dès 2024....

- De réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatique;
- D'apporter des solutions à la crise du logement;
- De soutenir les personnes vulnérables;
- De soutenir l'aménagement durable du territoire, au bénéfice de la population;
- D'assurer l'entretien et la planification du renouvellement des infrastructures essentielles, notamment en eau.



Une proposition d'entente qui fait écho aux objectifs de l'UMQ

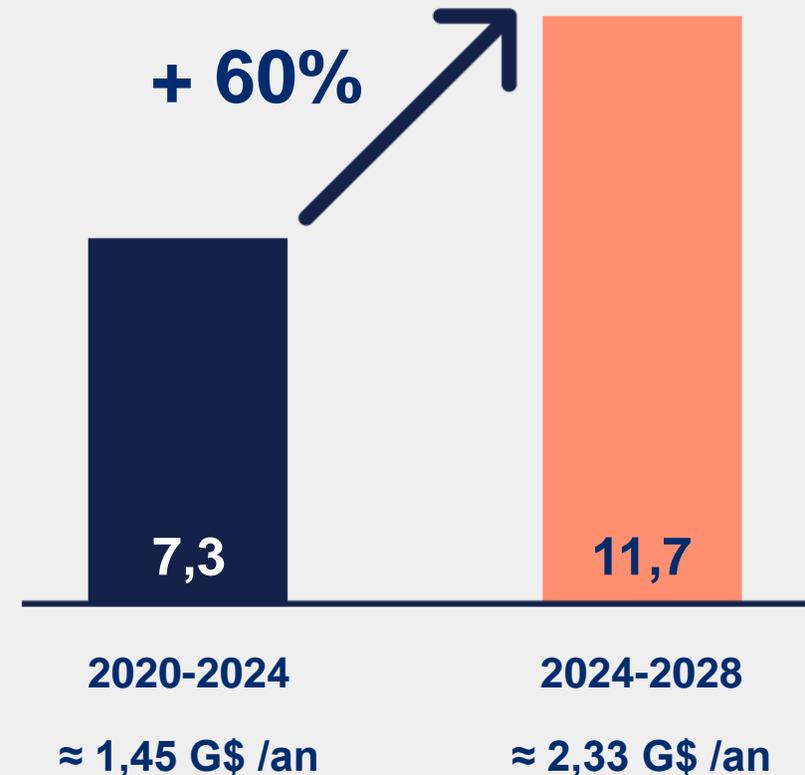
Partage de la croissance d'un point de TVQ (en millions de dollars)



Des transferts consolidés

- 11,7 milliards de dollars pour les cinq prochaines années;
- Nouvelles sommes disponibles dès 2024;
- Reconduction de l'ensemble des transferts du précédent pacte;
- Nouvelles mesures financières évaluées à près de 1,4 milliard de dollars;
- Enchâssement dans la loi du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- Sommes dédiées aux municipalités dans divers fonds gouvernementaux auxquels les municipalités n'avaient pas accès.

Comparatif avec le partenariat 2020-2024
(en milliards de dollars)



Au-delà des chiffres

- Des mesures qui visent à accroître l'autonomie des municipalités;
- Des avancées significatives aux bénéfices des municipalités dans le dossier de la cession des terrains scolaires;
- De nouveaux pouvoirs et plus de latitude en habitation;
- Un dialogue constant avec le gouvernement sur les priorités actuelles du monde municipal, grâce à la mise en place de tables de concertation sur l'itinérance, l'habitation et les changements climatiques;
- Un chantier pour permettre la mise en place de solutions concrètes à la lourdeur administrative.

Projet de loi sur la fiscalité municipale

- Projet de loi adopté le 8 décembre 2023;
- Enchâssement dans la loi de la croissance de l'équivalent d'un point de la TVQ;
- Véhicule législatif pour concrétiser le contenu du partenariat;
- Plus d'autonomie pour les municipalités, notamment sur l'impôt foncier résidentiel:
 - Taxation par secteurs;
 - Taux de taxes variés pour le secteur résidentiel;
 - Taxe foncière sur les logements vacants.
- Possibilité d'ajouter une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade afin de financer le transport collectif
- Élargissement et prolongation jusqu'en 2032 du pouvoir de fournir de l'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles.



MERCI

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS